



C'est quoi le portage salarial ?

Un statut sécurisée et flexible pour les freelances
allergiques à la gestion administrative

C'est quoi le portage salarial ?



Le **Portage Salarial est un statut** innovant qui permet à des professionnels autonomes d'exercer leur activité sans les contraintes et les risques de la création d'entreprise.

C'est pour qui ?

Cadre en recherche
d'emploi



Jeune diplômé(e)

Retraité(e)



Salarié(e) en complément d'une
activité à temps partiel

En complément d'une
micro-entreprise



En complément d'une activité avec un
mandat social

Comment ça marche ?



Je suis donc freelance et salarié.

Chez Hura Portage, on se bat
chaque jour contre la précarité car
on préfère l'autonomie et la
sécurité

C'est vous le patron !



PLUS DE TEMPS

Concentrez-vous uniquement sur vos missions, Hura Portage s'occupe de tout : facturation, recouvrement, déclarations...



PLUS DE FLEXIBILITÉ

Aucun engagement, ni dans la durée ni dans le chiffre d'affaires à réaliser, et 0 frais si vous n'avez aucune activité



PLUS DE SÉCURITÉ

La même protection qu'un salarié classique en cas de maladie et les mêmes droits en terme de retraite et chômage



PLUS DE SIMPLICITÉ

Adieu BIC, BNC, CIPAV... : avec une convention de portage et un contrat de travail : vous voilà déjà entrepreneur(e) !



PLUS DE PROXIMITÉ

Un conseiller dédié, disponible, à votre écoute pour vous accompagner dans votre activité et vous conseiller dans l'optimisation de vos revenus